



Prompt

Demande de subvention

Guide de rédaction

2015-2018



Table des matières

DESCRIPTION DU PROGRAMME	3
Types de projets admissibles et niveaux de financement possibles	3
<i>Précisions pour les projets de TRL 1-3 et de TRL 4-6.....</i>	<i>3</i>
<i>Précisions pour les projets de TRL 1-3 seulement.....</i>	<i>4</i>
<i>Précisions pour les projets de TRL 4-6 seulement.....</i>	<i>4</i>
Section 1 – Information générale sur le projet.....	4
Section 2 – Partenaires financiers	5
Section 3 – Retombées pour le(s) partenaire(s)	5
3.1 <i>Justification des besoins de recherche pour le(s) partenaire(s) industriel(s).....</i>	<i>5</i>
3.2 <i>Impact envisagé pour le(s) partenaire(s) industriel(s)</i>	<i>5</i>
Section 4 – Activités de recherche supportées par les fonds de Prompt.....	5
4.1 Description des activités.....	5
4.2 Objectifs des activités supportées par Prompt	5
4.3 Art antérieur et résultats récents.....	5
4.4 Décalage entre le projet initial et le volet Prompt	6
4.4.1 <i>Art antérieur et résultats récents.....</i>	<i>6</i>
4.4.2 <i>Ajustement au budget</i>	<i>6</i>
Section 5 – Justificatif du niveau de TRL demandé à la Section 1.....	6
Section 6 – Synergie entre les partenaires institutionnels et industriels	6
Section 7 – Personnel de recherche	6
Section 8 – Contributions financières.....	6
Section 9 – Calendrier des activités.....	7
Section 10 – Calendrier des versements industriels	7
Section 11 – Avancement des travaux	7
Section 12 – Ventilation budgétaire	7
Section 13 – Signatures.....	8
Section 14 – Les demandes de subventions acheminées à Prompt.....	8

Pour faciliter l'analyse de votre demande, veuillez remplir tous les champs.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Types de projets admissibles et niveaux de financement possibles

Prompt appuie des partenariats industriels–institutionnels de R-D avec des modalités différentes selon le niveau de maturité technologique « **TRL1-3** » et « **TRL 4-6** ». Les projets de recherche dont le risque scientifique/technologique est le plus élevé pourront se prévaloir d'un plus grand soutien de la part de Prompt.

Le niveau de TRL doit être déclaré et justifié par le promoteur. Les paramètres suivants doivent être respectés individuellement pour chacun des projets. Voir en Annexe (page 10 – version anglaise seulement) le descriptif des niveaux de TRL.

Les subventions sont accordées à des demandeurs universitaires, CCTT et Centre de recherche pour une période maximale de 36 mois.

Précisions pour les projets de TRL 1-3 et de TRL 4-6

– **Les dépenses admissibles :**

- Les coûts directs des projets qui sont encourus dans les établissements de recherche publics du Québec ainsi que les frais de gestion de projets de Prompt. Ces derniers sont de 5 % des coûts directs du projet.
- Pour les projets universitaires, les FIR appliqués uniquement aux **1) salaires, traitements et avantages sociaux 2) bourses aux étudiants et 3) Matériel, produits consommables et fournitures**. Un taux fixe de 27 % de FIR doit être appliqué sur la portion de Prompt pour ces postes de dépenses. Les FIR sont exclus du calcul des ratios de contributions.

– **Les dépenses non admissibles :**

- Les salaires des chercheurs universitaires qui sont actuellement rémunérés par leurs institutions ou par un organisme subventionnaire gouvernemental.
- Les dépenses en équipements.

– **La contribution de Prompt :**

- Peut atteindre 1,5 M\$ par projet (500 k\$/an);

– **Les honoraires professionnels (contrats, sous-traitance, etc.) :**

- Encourus par un établissement de recherche publique doivent être justifiés et représenter une faible portion du budget.

– **Fonds publics :**

- Un maximum de 80 % de fonds publics est admis dans le cadre de l'un des projets. Sont aussi considérés comme apports publics, les octrois issus :
 - D'organismes gouvernementaux de financement de la recherche;
 - Des institutions d'enseignement post-secondaire;
 - Du Réseau des centres d'excellence du fédéral;
 - D'une entité publique de financement de la recherche (ex. CRSNG).
- La contribution d'une entreprise qui lui a été versée dans le cadre d'une subvention gouvernementale pour RS-DE ne sera pas considérée comme apport industriel mais comme apport de fonds publics (ex. : Créneau Accord, CNRC-PARI, Réseau des centres d'excellence, etc.).
- Les compagnies étrangères et canadiennes sont admises comme seconde entreprise.

Précisions pour les projets de TRL 1-3 seulement

- Ces projets peuvent se prévaloir d'un soutien maximal de Prompt de 40 % des coûts directs et doivent comporter un apport industriel d'au minimum 20 % en espèces.
- Impliquent au minimum deux entreprises dont au moins une établie au Québec et y exerçant des activités internes de production ou de R-D, ainsi qu'au moins une université ou un CCTT.
- Les dépenses admissibles sont les coûts directs des projets qui sont encourus dans les centres de recherche publics du Québec ainsi que les frais de gestion de Prompt.
- La contribution en espèces du partenaire industriel principal ne peut excéder 80 % de la contribution industrielle en espèces requise au projet.

Précisions pour les projets de TRL 4-6 seulement

- Ces projets peuvent se prévaloir d'un soutien maximal de Prompt de 20 % des coûts directs et doivent comporter un apport industriel d'au minimum 40 %, dont au moins 20 % en espèces.
- Impliquent au minimum une entreprise établie au Québec et y exerçant des activités internes de production ou de R-D ainsi qu'au moins une université ou un CCTT.
- Les contributions en nature des partenaires sont admises si :
 - Ce sont des dépenses auditables (leur valeur peut être raisonnablement établie et appuyée par des pièces justificatives).
 - Elles sont indispensables à la réalisation du projet.
 - Correspondent à des frais encourus spécifiquement pour réaliser le projet.
 - Il faudrait autrement payer un coût égal ou supérieur.
 - Elles n'excèdent pas 20 % du montage financier total du projet.

Section 1 – Information générale sur le projet

Veuillez utiliser cette section pour fournir les informations d'identification du projet et des partenaires impliqués dans le projet. Les propositions de projet peuvent se situer à n'importe quel point de la gamme des activités de R-D, tout en respectant le mandat de recherche et de transfert technologique des institutions concernées.

Titre du projet

Doit être le même que celui indiqué dans le dossier de tous les autres partenaires financiers (ex. : CRSNG). Veuillez inscrire le titre en français et en anglais.

Durée du projet

Veuillez indiquer la durée du projet en nombre de mois.

Coordonnées téléphoniques et postales

Pour faciliter la communication, il est important de fournir les numéros de téléphone ainsi que les adresses courriel des personnes impliquées dans le projet.

Personne contact au Service des finances

Cette information nous permettra d'envoyer les copies de lettres et confirmation des versements de votre subvention. Cette personne sera responsable de nous fournir les divers rapports financiers requis.

Section 2 – Partenaires financiers

Description de(s) entreprise(s) partenaire(s)

À l'aide des menus déroulants du formulaire, veuillez fournir une description des entreprises partenaires impliquées dans le projet, telle que :

- Secteur d'activités
- Taille d'entreprise
- Point de présence
- Nombre d'années d'existence
- Activités au Québec (ventes, R&D, support, etc.)

Le formulaire prévoit seulement deux partenaires industriels. Si votre projet a plus que deux partenaires, veuillez fournir les informations sur une page à part. La signature de ces partenaires sera aussi exigible.

Section 3 – Retombées pour le(s) partenaire(s)

Puisque le programme a pour objectif de créer un impact réel pour les entreprises, une description de ces impacts est requise.

3.1 Justification des besoins de recherche pour le(s) partenaire(s) industriel(s)

Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles ce partenariat est important pour le(s) partenaire(s) industriel(s) d'un point de vue recherche et développement. Veuillez fournir le maximum de détails possible.

3.2 Impact envisagé pour le(s) partenaire(s) industriel(s)

Veuillez décrire les retombées que ce projet aura sur l'entreprise, telles que :

- Nouveau(x) produit(s)
- Amélioration de produit(s) ou procédés(s)
- Nouveau(x) procédé(s)
- Nombre d'emplois créés
- Nouveau(x) partenariat(s) d'affaires
- Nouveau(x) marché(s)

Section 4 – Activités de recherche supportées par les fonds de Prompt

Veuillez fournir un sommaire de la bonification au projet rendue possible par le support financier de Prompt.

4.1 Description des activités

Dans le cas où le projet est déposé en parallèle à un autre partenaire financier public (ex. : CRSNG) et à Prompt, veuillez décrire l'impact des contributions de Prompt aux activités inscrites dans le formulaire de l'autre partenaire financier public.

Dans le cas où le projet a déjà été soumis à un autre partenaire financier public (ex. : CRSNG), veuillez décrire l'impact des contributions de Prompt sur les activités figurant déjà au calendrier initialement présenté au partenaire financier public ainsi qu'aux possibles nouvelles activités.

4.2 Objectifs des activités supportées par Prompt

Veuillez présenter, **en moins de 400 mots**, les objectifs visés par les activités supportées spécifiquement par les contributions financières de Prompt.

4.3 Art antérieur et résultats récents

Si cette information n'est pas incluse dans le formulaire de l'autre partenaire financier public, veuillez alors fournir l'information. En un **maximum de 500 mots**, veuillez utiliser cette section pour effectuer une mise à jour sur l'art

antérieur et pour présenter les résultats récents qui ont un impact sur le projet de recherche.

4.4 Décalage entre le projet initial et le volet Prompt

Veillez remplir cette section si le projet a déjà été approuvé pour financement par un organisme (ex. CRSNG) autre que PROMPT.

4.4.1 Art antérieur et résultats récents

En un **maximum de 500 mots**, veuillez utiliser cette section pour effectuer une mise à jour sur l'art antérieur et pour présenter les résultats récents qui ont un impact sur le projet de recherche.

4.4.2 Ajustement au budget

Veillez expliquer en **moins de 300 mots** l'impact du décalage sur le budget du projet. Par exemple, est-ce que les contributions en espèces des partenaires privés auront été partiellement dépensées ? Est-ce que la date de fin du projet sera prolongée ?

Section 5 – Justificatif du niveau de TRL demandé à la Section 1

Veillez expliquer, en un **maximum de 250 mots**, le niveau de TRL associé à votre projet. Prompt prend en considération le niveau de TRL de début du projet pour le montage financier. Si vos activités associées au financement de PROMPT sont spécifiques à un niveau de TRL dans l'ensemble du projet (durée du projet), veuillez bien identifier ces activités.

Veillez vous référer à l'Annexe 1 (page 10 – version anglaise seulement) pour la définition des niveaux de TRL.

Section 6 – Synergie entre les partenaires institutionnels et industriels

Veillez spécifiquement répondre aux questions suivantes en utilisant **au maximum 400 mots** :

- Attentes des partenaires privés et partage des résultats du projet.
- Rôles des partenaires, dans le cadre du projet, et pour les phases subséquentes (production, commercialisation, etc.).
- Complémentarité technologique entre les partenaires privés.
- Relation d'affaires entre les partenaires privés.

Section 7 – Personnel de recherche

Veillez fournir le détail des personnes qui seront recrutées dans le cadre du projet en indiquant la source des fonds qui couvriront leurs rémunérations respectives. Vous pouvez utiliser des montants fractionnaires, par exemple :

Type	Partenaire financier fédéral	Prompt	Total
Étudiants au 2 ^e cycle	2	1	3
Professionnels de recherche	0.5	1	1.5
Total	2.5	2	

Section 8 – Contributions financières

Contributions industrielles en nature

Veillez fournir le détail des contributions en nature du ou des partenaires industriels. (ex. : personnel, équipements, logiciels, etc.)

Contributions Partenaire(s) Public(s)

Veillez indiquer les autres partenaires financiers publics et les montants annuels prévus des subventions.

Section 9 – Calendrier des activités

Veillez fournir un calendrier des principaux jalons (*milestones*) du projet. Vous pouvez utiliser le tableau présenté dans cette section ou un tableau de type Gantt.

Section 10 – Calendrier des versements industriels

Veillez fournir les dates (mois) auxquelles les versements industriels sont prévus.

Section 11 – Avancement des travaux

Prompt exige que le demandeur fournisse annuellement pour la fin de février, une mise à jour du calendrier des activités. De plus, des notes explicatives associées aux changements par rapport à l'échéancier initial sont exigées.

Section 12 – Ventilation budgétaire

Précisions pour les projets de TRL 1-3 et de TRL 4-6

– Les dépenses admissibles :

- Les coûts directs des projets qui sont encourus dans les établissements de recherche publics du Québec ainsi que les frais de gestion de projets de Prompt. Ces derniers sont de 5 % des coûts directs du projet.
- Pour les projets universitaires, les FIR appliqués uniquement aux **1) salaires, traitements et avantages sociaux 2) bourses aux étudiants et 3) Matériel, produits consommables et fournitures**. Un taux fixe de 27 % de FIR doit être appliqué sur la portion de Prompt pour ces postes de dépenses. Les FIR sont exclus du calcul des ratios de contributions.

– Les dépenses non admissibles :

- Les salaires des chercheurs universitaires qui sont actuellement rémunérés par leurs institutions ou par un organisme subventionnaire gouvernemental.
- Les dépenses en équipements.

– La contribution de Prompt :

- Peut atteindre 1,5 M\$ par projet (500 k\$/an);

– Les honoraires professionnels (contrats, sous-traitance, etc.) :

- Encourus par un établissement de recherche publique doivent être justifiés et représenter une faible portion du budget.

– Fonds publics :

- Un maximum de 80 % de fonds publics est admis dans le cadre de l'un des projets. Sont aussi considérés comme apports publics, les octrois issus :
 - D'organismes gouvernementaux de financement de la recherche;
 - Des institutions d'enseignement post-secondaire;
 - Du Réseau des centres d'excellence du fédéral;
 - D'une entité publique de financement de la recherche (ex. CRSNG).
- La contribution d'une entreprise qui lui a été versée dans le cadre d'une subvention gouvernementale pour

RS-DE ne sera pas considérée comme apport industriel mais comme apport de fonds publics (ex. : Créneau Accord, CNRC-PARI, Réseau des centres d'excellence, etc.).

- Les compagnies étrangères et canadiennes sont admises comme seconde entreprise.

Précisions pour les projets de TRL 1-3 seulement

- Ces projets peuvent se prévaloir d'un soutien maximal de Prompt de 40 % des coûts directs et doivent comporter un apport industriel d'au minimum 20 % en espèces.
- Impliquent au minimum deux entreprises dont au moins une établie au Québec et y exerçant des activités internes de production ou de R-D, ainsi qu'au moins une université ou un CCTT.
- Les dépenses admissibles sont les coûts directs des projets qui sont encourus dans les centres de recherche publics du Québec ainsi que les frais de gestion de Prompt.
- La contribution en espèces du partenaire industriel principal ne peut excéder 80 % de la contribution industrielle en espèces requise au projet.

Précisions pour les projets de TRL 4-6 seulement

- Ces projets peuvent se prévaloir d'un soutien maximal de Prompt de 20 % des coûts directs et doivent comporter un apport industriel d'au minimum 40 %, dont au moins 20 % en espèces.
- Impliquent au minimum une entreprise établie au Québec et y exerçant des activités internes de production ou de R-D ainsi qu'au moins une université ou un CCTT.
- Les contributions en nature des partenaires sont admises si :
 - Ce sont des dépenses auditables (leur valeur peut être raisonnablement établie et appuyée par des pièces justificatives).
 - Elles sont indispensables à la réalisation du projet.
 - Correspondent à des frais encourus spécifiquement pour réaliser le projet.
 - Il faudrait autrement payer un coût égal ou supérieur.
 - Elles n'excèdent pas 20 % du montage financier total du projet.

Section 13 – Signatures

Le chercheur principal, le signataire autorisé du bureau de liaison de l'organisme d'attache ainsi que les signataires autorisés de tous les partenaires industriels doivent apposer leur signature à cette section. Veuillez transmettre une copie numérisée du dossier signé, et conservez l'original pour vos dossiers en le rendant disponible sur demande.

Section 14 – Les demandes de subventions acheminées à Prompt

Montage financier avec un partenaire fédéral ou tout autre partenaire financier public

Lorsqu'un dossier de subvention implique un autre partenaire financier public (ex. : CRSNG), il est recommandé de prendre contact avec Prompt. En fonction de la documentation demandée par le partenaire financier public, il est possible que des informations complémentaires au formulaire Prompt soient jugées nécessaires.

Normes de présentation des demandes

Formulaire Prompt

Le formulaire de demande de subvention Prompt est exigé en tout temps. Afin de présenter un dossier complet et répondant aux normes de Prompt, vous êtes priés d'utiliser le formulaire Prompt. Vous trouverez à la section suivante intitulée « INSTRUCTIONS RELATIVES AU FORMULAIRE PROMPT » les directives à respecter pour remplir les sections libres du formulaire.



Dates limites de présentation des demandes

Prompt reçoit vos demandes de subvention en tout temps. Le délai d'évaluation des demandes est de 2 à 3 mois selon la date de dépôt de projet et la disponibilité de notre comité d'investissement.

Dépôt des dossiers

Acheminez le dossier complet avec les lettres industrielles d'appui à l'attention de Diane Robert à l'adresse suivante : drobot@promptinc.org.

Veillez noter que la transmission par courriel de la demande numérisée, incluant les signatures, est suffisante.

INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES LETTRES D'APPUI

Le(s) demandeur(s) doivent fournir une lettre d'appui détaillée de chaque entreprise décrivant les éléments suivants :

- Une confirmation des engagements en espèces et en nature de l'entreprise.
- Les objectifs technologiques et commerciaux du partenaire industriel et leur adéquation avec la proposition de R - D.
- Les suivis technologiques, débouchés commerciaux et transferts technologiques (bilatéraux) envisagés.
- Le niveau de participation industrielle au projet et les mécanismes envisagés pour la collaboration et l'interaction avec l'équipe universitaire.
- Une confirmation d'une discussion avec le bureau de liaison entreprise-université (BLEU) sur la propriété intellectuelle et les principes envisagés pour cette entente.
- Le lieu du siège social de l'entreprise, le nombre total d'employés au Québec et le nombre d'employés en R-D au Québec, ainsi que les bénéfices pour le Québec : développement de l'entreprise au Québec, acquisition d'expertise, impact socioéconomique, création de main-d'œuvre qualifiée, création et rétention d'emplois, accès à des nouveaux marchés, etc.

INSTRUCTIONS RELATIVES AU FORMULAIRE « BUDGET PROMPT »

Vous devrez compléter le formulaire intitulé « Budget PROMPT » (Fichier Excel). Vous devrez compléter les différents tableaux en y insérant les informations pertinentes dans les cellules **JAUNES** seulement.

IMPORTANT : UNE FOIS LE TABLEAU COMPLÉTÉ, VEUILLEZ LE FAIRE PARVENIR À VOTRE REPRÉSENTANT PROMPT AUX FINS DE VALIDATION DE L'INFORMATION, AVANT LE DÉPÔT DU PROJET.

Technology Readiness Level Definitions

TRL	Definition	Hardware Description	Software Description	Exit Criteria
1	Basic principles observed and reported.	Scientific knowledge generated underpinning hardware technology concepts/applications.	Scientific knowledge generated underpinning basic properties of software architecture and mathematical formulation.	Peer reviewed publication of research underlying the proposed concept/application.
2	Technology concept and/or application formulated.	Invention begins, practical application is identified but is speculative, no experimental proof or detailed analysis is available to support the conjecture.	Practical application is identified but is speculative, no experimental proof or detailed analysis is available to support the conjecture. Basic properties of algorithms, representations and concepts defined. Basic principles coded. Experiments performed with synthetic data.	Documented description of the application/concept that addresses feasibility and benefit.
3	Analytical and experimental critical function and/or characteristic proof of concept.	Analytical studies place the technology in an appropriate context and laboratory demonstrations, modeling and simulation validate analytical prediction.	Development of limited functionality to validate critical properties and predictions using non-integrated software components.	Documented analytical/experimental results validating predictions of key parameters.
4	Component and/or breadboard validation in laboratory environment.	A low fidelity system/component breadboard is built and operated to demonstrate basic functionality and critical test environments, and associated performance predictions are defined relative to the final operating environment.	Key, functionally critical, software components are integrated, and functionally validated, to establish interoperability and begin architecture development. Relevant Environments defined and performance in this environment predicted.	Documented test performance demonstrating agreement with analytical predictions. Documented definition of relevant environment.
5	Component and/or breadboard validation in relevant environment.	A medium fidelity system/component breadboard is built and operated to demonstrate overall performance in a simulated operational environment with realistic support elements that demonstrates overall performance in critical areas. Performance predictions are made for subsequent development phases.	End-to-end software elements implemented and interfaced with existing systems/simulations conforming to target environment. End-to-end software system, tested in relevant environment, meeting predicted performance. Operational environment performance predicted. Prototype implementations developed.	Documented test performance demonstrating agreement with analytical predictions. Documented definition of scaling requirements.
6	System/sub-system model or prototype demonstration in an operational environment.	A high fidelity system/component prototype that adequately addresses all critical scaling issues is built and operated in a relevant environment to demonstrate operations under critical environmental conditions.	Prototype implementations of the software demonstrated on full-scale realistic problems. Partially integrate with existing hardware/software systems. Limited documentation available. Engineering feasibility fully demonstrated.	Documented test performance demonstrating agreement with analytical predictions.
7	System prototype demonstration in an operational environment.	A high fidelity engineering unit that adequately addresses all critical scaling issues is built and operated in a relevant environment to demonstrate performance in the actual operational environment and platform (ground, airborne, or space).	Prototype software exists having all key functionality available for demonstration and test. Well integrated with operational hardware/software systems demonstrating operational feasibility. Most software bugs removed. Limited documentation available.	Documented test performance demonstrating agreement with analytical predictions.
8	Actual system completed and "flight qualified" through test and demonstration.	The final product in its final configuration is successfully demonstrated through test and analysis for its intended operational environment and platform (ground, airborne, or space).	All software has been thoroughly debugged and fully integrated with all operational hardware and software systems. All user documentation, training documentation, and maintenance documentation completed. All functionality successfully demonstrated in simulated operational scenarios. Verification and Validation (V&V) completed.	Documented test performance verifying analytical predictions.
9	Actual system flight proven through successful mission operations.	The final product is successfully operated in an actual mission.	All software has been thoroughly debugged and fully integrated with all operational hardware/software systems. All documentation has been completed. Sustaining software engineering support is in place. System has been successfully operated in the operational environment.	Documented mission operational results.